

Mesdames, Messieurs

Afin de faire face à la situation alarmante des événements internationaux actuels impactant fortement le prix de l'essence depuis plus des semaines, les élus de la CFTC souhaiteraient ouvrir une négociation de manière urgente afin de prendre des mesures qui permettraient aux salariés de continuer à se rendre sur leurs postes de travail ou sur leurs lieux de missions :

- Nous avons bien conscience que notre entreprise est la première impactée par la flambée du prix du carburant et que cette situation internationale instable perturbe notre activité mais des mesures concrètes se doivent d'être prises afin de permettre aux salariés de faire face à cette situation qui perdure et qui pénalise injustement le pouvoir d'achat des salariés de ADECCO :
- Attribution d'une prime exceptionnelle pour le carburant avec l'ouverture d'une négociation d'un accord.

Pour information, ce qui change pour 2026 (BOSS):

-Le plafond d'exonération sociale de la prise en charge des frais de carburant est porté de **300 € à 600 € par salarié et par an**.

-Les anciennes conditions d'accès sont temporairement assouplies. Notamment, la condition liée à l'absence de transports en commun adaptés et certaines restrictions de cumul sont suspendues jusqu'au 31 décembre 2026. [\[boss.gouv.fr\]](#), [\[lexpertise...-social.fr\]](#)

-L'objectif est de permettre à davantage de salariés de bénéficier de cette aide.

Tous les salariés peuvent-ils en bénéficier ?

La mesure est beaucoup plus large qu'auparavant et vise désormais la quasi-totalité des salariés utilisant leur véhicule pour se rendre au travail. Toutefois, le versement dépend toujours de la décision de l'employeur (accord collectif ou décision unilatérale). [\[aide-sociale.fr\]](#), [\[boss.gouv.fr\]](#)

Point de vigilance

Selon plusieurs analyses juridiques, l'exonération de **cotisations sociales** a bien été portée à 600 €, mais l'exonération **fiscale** pourrait rester limitée à 300 € pour les frais de carburant tant qu'un texte fiscal ne la modifie pas. [\[lexpertise...-social.fr\]](#)

- Restriction au strict nécessaire les déplacements des salariés permanents utilisant leur véhicule personnel en privilégiant un maximum le télétravail pour les emplois le permettant afin de réduire les frais de carburant ainsi que l'organisation de visios de manière temporaire pour certaines réunions.
- Revalorisation du barème des IK de manière temporaire
- Permettre plus de journées de télétravail pour les fonctions le permettant
- Encourager le covoiturage avec une surprime pour les salariés qui utilisent leur véhicule

Ce ne sont là que quelques propositions qui permettraient de protéger le pouvoir d'achat de vos salariés et la CFTC reste ouverte à toute autre proposition allant dans ce sens.

Vous remerciant par avance de la prise en compte de notre demande, nous restons bien sûr à votre disposition pour échanger dans un esprit constructif afin d'allier les intérêts de l'entreprise à ceux des salariés qui aujourd'hui ont du mal à s'en sortir financièrement.

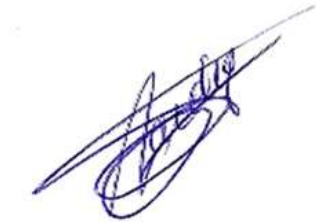
Nous vous prions dans l'attente de votre retour, d'accepter nos plus sincères salutations.

Le 8 Septembre 2026

Pour les élus de la CFTC ADECCO

Agnès Marchat

DSC CFTC ADECCO



Ingrid LASGI

DSCA CFTC ADECCO

